MON ENVIRONNEMENT
MA SANTÉ

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »

Plan communal de lutte contre la pollution aux particules fines et Plan de Déplacements Doux (PDD)

« Action - Retour d'Expérience »

Mairie de la Madeleine

La Madeleine
Proche de tout, proche de tous !

1. La collectivité

Nom: Mairie de la Madeleine

Adresse: 160 rue du Général de Gaulle, 59110 La Madeleine

Type de collectivité ou territoire: Commune

Site internet: https://www.ville-lamadeleine.fr

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn …) : https://www.facebook.com/villedelamadeleine/

Typologie de territoire : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole…)

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 21449 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Plan communal de lutte contre la pollution aux particules fines et Plan de Déplacements Doux (PDD)

Contexte : Les épisodes de pollution de l'air aux particules fines (PM10) se sont multipliés depuis début 2019 sur le Département du Nord et plus particulièrement à l'échelle métropolitaine. Ces émissions ayant un impact sur la santé humaine et l'environnement, la Ville de La Madeleine, ville dense et très fréquentée par les automobilistes et le trafic de transit, a voté un Plan communal de lutte contre la pollution aux particules fines lors du Conseil Municipal du 26 juin 2019.

De plus, un nouveau Plan de Déplacements Doux, déclinaison de l'axe 1 du Plan communal de lutte contre la pollution aux particules fines, a été voté lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2019. Celui-ci a pour but de favoriser l'utilisation des modes de transport doux (vélo, trottinette, gyroroue, marche…).

Rattachement de l'action à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE…) : Ces deux plans s'appuient sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Hauts-de-France dans l'objectif de mettre en place des actions à l'échelle locale.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement : Le plan communal de lutte contre la pollution aux particules fines repose sur 6 axes :
1. Encourager encore plus les déplacements doux, en mettant en place un nouveau Plan de Déplacements Doux (PDD)*.
2. Accompagner la conversion automobile, en abondant le dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol, en diminuant significativement le tarif de la carte résident en zone bleue pour les véhicules les moins polluants et en obtenant de la MEL le déploiement sur la commune de bornes de recharge électrique.
3. Promouvoir une approche plus collective de la voiture, en implanter de nouvelles stations d'auto-partage sur la commune, en installant une aire de covoiturage sur la place du marché et en expérimentant le court-voiturage.
4. Sensibiliser la population, en déployant une signalisation environnementale et des totems d'information digitale pour mieux relayer les épisodes de circulation différenciée et en mobilisant tous les canaux municipaux de communication pour diffuser des messages de pédagogie incitant au changement de comportement en matière de déplacement.
5. Réduire les émissions de particules fines d'origine locale, en renouvelant à court terme le parc automobile municipal classé 4 et 5, en subventionnant l'éco-entretien des véhicules des particuliers madeleinois classés 4 et 5, en impliquant les acteurs économiques de la commune dans cette démarche (plans de déplacement de leurs salariés, modes de livraison,…) et en verbalisant les véhicules laissant tourner leur moteur quand ils sont à l'arrêt.
6. Concentrer des actions concrètes sur les linéaires les plus touchés, en réduisant la vitesse de circulation des véhicules sur ces linéaires (pose de radars, aménagements spécifiques…) et en végétalisant ces linéaires pour mieux fixer les polluants.

*Le Plan de Déplacements Doux repose sur 5 axes, à savoir : accompagner les citoyens dans le changement de leur mode de déplacement (subvention pour l'achat de moyens de transport doux et pour la création de garages ou stationnements pour vélos dans les collectifs privés, test de trottinette, cours de « remise en selle »…), sensibiliser la population (message de pédagogie, carte piétonne, actions de sensibilisation,…), agir sur l'espace public (poursuivre la mise en place de zone 30, les itinéraires cyclables et le déploiement

de garages à vélos pour les habitants,…), favoriser l'éco-mobilité scolaire (proposer des solutions pour les conduites des enfants, actions et challenges,…) et développer l'usage de modes doux par les agents municipaux et les entreprises Madeleinoises (Plan de Déplacement Administration et Entreprise,…).

Résultats attendus ou observés de l'action : L'objectif principal est de réduire le nombre de véhicules à usage individuel au profit de l'utilisation de moyens de transport pas ou peu polluants et plus particulièrement les déplacements doux (vélo, trottinette, marche,…).

Populations "cibles" de l'action : Les cibles comprennent l'ensemble des personnes utilisant un moyen de transport dit « polluant » à La Madeleine et plus particulièrement les Madeleinois(es). Sont également concernés les établissements scolaires, les agents municipaux, les entreprises madeleinoises,…

Facteurs de réussite de l'action : En cours

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : Délibérations cadre avec des engagements sur plusieurs années.

Année de mise en œuvre de l'action : 2019

Dispositif d'évaluation de l'action : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action : A l'identique du précédent Plan de Déplacements Doux (2009-2019), une évaluation du plan et des actions sera réalisée.

Thématique(s) :
- Aménagement, urbanisme, transport/mobilités,
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, ordeurs, visuelle...)

Mots-clefs : pollution, air, mobilité,

3. Montage

Gouvernance : Dans l'objectif de réaliser un Plan de Déplacements Doux en adéquation avec le territoire concerné et les attentes des usagers, des groupes de travail (partenaires, services en interne,…) et des appels à propositions ont été réalisés (sollicitation dans le magazine et lors d'une animation).

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) associatif(s) : Association Droit au Vélo (ADAV)
- Partenaire(s) public(s) : Métropole Européenne de Lille (MEL)

Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Cerema *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires*.